



N° 24-04-16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 10h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Patrick CANCOUËT, Maire**.

2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'étant plus atteint lors de la séance du 2 avril 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois à trois jours au moins d'intervalle. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

**Présents :**

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Annie MUGNIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAoui - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN - M. Jean SZEWCZYK.

**Absents :**

Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Sylvain HARLE - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Fatma YORAT - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - Mme Deborah RUYAULT - Mme Laura COUDRIER - M. Guillaume DUBOS - M. Fabien MOINIER - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME.

**Pouvoirs :**

Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à M. Denis JOLY  
Mme Amalia CAPITAINÉ pouvoir à M. Marc CLOUET  
M. Michaël CAVALIERI pouvoir à M. Denis GIRARD  
Mme Ghislaine CHAUVEAU pouvoir à M. Lucien KLIPFEL  
M. Sylvain HARLE pouvoir à Mme Annie MUGNIER  
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Ferdinando CITO  
Mme Fatma YORAT pouvoir à Mme Jennifer NUNES

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>21</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>05/04/2024</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>05/04/2024</b>

**Objet : Création de deux emplois permanents d'adjoints techniques à temps complet pour assurer les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la Fonction Publique, et notamment son article L.332-14,

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels,

**VU** le tableau des effectifs,

**VU** le budget,

**VU** l'avis de la Commission des Finances en date du 25 mars 2024,

**CONSIDERANT** qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer deux emplois permanents à temps complet en vue de la stagiairisation sans concours au grade d'adjoint technique territorial de deux agents exerçant les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles,

**CONSIDERANT** que l'objectif à terme est de les faire basculer ces agents sur le grade d'ATSEM lorsqu'ils auront réussi leur concours d'ATSEM,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte les mouvements de personnel intervenus depuis le 23 novembre 2023,

**Le Maire propose à l'assemblée** : de créer deux postes permanents à temps complet pour assurer les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

#### *Filière Technique*

- deux postes permanents à temps complet au grade d'adjoints techniques, pour des fonctions d'exécution et les missions suivantes :
  - *Accueil des enfants et des parents avec l'enseignant ;*
  - *Participation aux projets éducatifs ;*
  - *Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie ;*
  - *Accompagnement des activités sous la responsabilité de l'enseignant ;*
  - *Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants ;*
  - *Encadrement des enfants au cours du repas ;*
  - *Participation à l'apprentissage de la correction à table, assistance des enfants ;*
  - *Mise en place d'activités adaptées au temps du midi ;*
  - *Prise en charge des enfants avant et après le repas, ainsi que, avant et après l'école avec la présence de l'enseignant ;*
  - *Change et habillage de l'enfant ;*
  - *Aide à l'accompagnement des enfants à la sieste ;*
  - *Participation aux temps périscolaires, ainsi que, aux sorties extrascolaires sur le temps scolaire, et, aux activités extrascolaires sur la base du volontariat.*

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces postes pourront être occupés par des agents contractuels de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du code général la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, DECIDE

**Article 1** : D'ADOPTER les propositions de Monsieur le Maire, ci-dessus exposées.

**Article 2** : DE MODIFIER en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité, joint à la présente délibération.

**Article 3** : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget.

Publiée - Notifiée le  
Certifiée exécutoire par le Maire,

le 12/04/2024

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance  
M. Denis GIRARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

**Tableau des effectifs de la mairie de Groslay au 11 avril 2024**

	Autorisé	Pourvu	A pourvoir	Occupé*
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Directeur Général des Services	1	1	0	0
Attaché Principal	1	1	0	0
Attaché	3	1	2	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	2	1	1	0
Rédacteur	2	2	0	0
Adjoint Administratif PRINCIPAL de 1ère classe	6	3	3	1
Adjoint Administratif PRINCIPAL de 2ème classe	8	5	3	0
Adjoint administratif	12	7	5	0
Adjoint administratif à temps non complet	2	0	2	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Assistant de conservation Principal de 2ème classe	1	1	0	0
Assistant de conservation	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine	2	1	1	0
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>				
Puéricultrice de classe normale	1	1	0	0
ATSEM Principal 1ère classe	1	1	0	0
ATSEM Principal 2ème classe	12	2	10	6
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
<i>Ingénieur</i>	1	0	1	0
<i>Technicien Principal de 1ère classe</i>	1	0	1	0
<i>Agent de maîtrise</i>	4	3	1	0
<i>Adjoint technique territorial PRINCIPAL de 1ere classe</i>	4	1	3	0
<i>Adjoint technique territorial PRINCIPAL de 2ème classe</i>	6	4	2	1
<i>Adjoint technique territorial à temps complet</i>	59	34	25	7
<i>Adjoint technique territorial à temps non complet</i>	8	0	8	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur Principal de 2ème classe	1	1	0	0
Adjoint territorial d'animation	19	13	6	4
Adjoint territorial d'animation périscolaire (25h/semaine)	3	0	3	3
<b>CONTRACTUELS/NON-TITULAIRES</b>				
Technicien Principal de 1ère classe	1	1	0	0
Apprenti	1	0	1	0
<b>Totaux</b>	<b>164</b>	<b>85</b>	<b>78</b>	<b>23</b>

\*Postes "occupés" par des contractuels dans l'attente du recrutement de fonctionnaires

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20240411-24-04-16-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024